



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2024

Affiché le

Nombre de Conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **19 mars 2024**
Nombre de Présents : 13
Nombre de Votants : 15
Nombre de Procurations : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Tubersent (Pas de Calais), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur DERGREVE Hubert, Maire.

Étaient présents :

	Présent (e)	Absent (e)	Absent.e excusé.e ayant donné procuration à :
M.DEGREVE Hubert	X		
M. LAMOUR Romain	X		
M. PIGNEL David	X		
M. CHEVALIER Bruno	X		
M. BOTIN Hugues	X		
Mme DUMONT Sylvia	X		
M. HENRY Gauthier	X		
M. PETIT Ian			X
Mme THERIER Lisiane	X		
Mme VIVIEN Christelle			X
M. DACHICOURT Simon	X		
Mme DOUCHET Florine	X		
M. DELAPORTE Marc	X		
M. CALON Joël	X		
M. ROUTIER Christophe	X		

M. Bruno CHEVALIER a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal.

Aucune remarque n'ayant été exprimée, le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

✓ Approbation de l'ordre du jour de la séance ;

1. Remboursement de l'assurance communale GROUPAMA
2. Création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville du n° 101 au n° 113 – choix de l'entreprise
3. Subventions aux associations pour l'année 2024
4. Taux d'imposition pour l'année 2024
5. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 et affectation des résultats
6. Vote du budget primitif 2023
7. Projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR 121 et équestre E5 traversant la commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, non connu au moment de l'envoi de la convocation. Il s'agit des travaux d'aménagement du Witrepin au hameau de Courteville. Ce sujet sera débattu avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout à l'ordre du jour du sujet proposé par M. le Maire.

Monsieur Hugues Botin demande à Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour des questions diverses. Monsieur le Maire accepte et l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- Remboursement de l'assurance Groupama

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le sinistre survenu le 2 novembre 2023 sur le pont à l'entrée de la rue de Zélucq lorsqu'un camion a heurté le parapet et l'a fortement endommagé.

Un constat a été dressé et l'assurance de la société de logistique a remboursé, sur la base du devis, notre assurance Groupama qui, à son tour, nous a fait part du remboursement à hauteur de 11 535.66 €. Il demande au conseil municipal d'approuver ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout à l'ordre du jour du sujet proposé par M. le Maire.

2 - Création d'un cheminement piétonnier rue de Courteville du n° 101 au n° 113 – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de création d'un chemin piétonnier rue de Courteville du n° 101 au n° 113 et donne lecture des devis suivants :

- Société Leroy TP : 51 370.10 € HT soit 61 644.12 € TTC
- Société Lefrançois TP : 56 157.90 € HT soit 67 389.48 € TTC
- Société Boulard TP : 58 013.75 € HT soit 69 616.50 € TTC

Monsieur le Maire donne lecture d'un diagnostic établi par le cabinet Viale Aménagement qui propose une alternative plus économique et écologique au sujet des travaux de busage.

Plusieurs membres du conseil municipal ayant exprimé le souhait de demander des devis aux trois entreprises sur la variante proposée par M. le Maire, le vote est remis à une séance ultérieure.

3. Subventions aux associations pour l'année 2024

Les montants de subventions aux associations doivent être votés pour l'élaboration du BP 2024
Le conseil municipal souhaite revoir à la hausse les subventions aux associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions suivantes aux associations pour l'année 2024

OBJET	COMPTE	BENEFICIAIRE	PROPOSITION	VOTE
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION CLUB FOOT ACT	155.00 €	250.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION COMITE LOCAL ACPG	155.00 €	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION QUILLES	155.00 €	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION SOPHROLOGIE	155.00 €	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION SPORT ET DETENTE GYM TONIC DORDONNE	155.00 €	180.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	FONDATION DU PATRIMOINE	155.00 €	155.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	OCCE 62 ECOLE PRIMAIRE COOP SCOLAIRE		200.00 €
SUBVENTION	6574. D-RF	ASSOCIATION DES 3 ECOLES		180.00 €
SUBVENTION	6574 D-RF	SPA	100.00 €	100.00€
SUBVENTION	6574 D-RF	STE AGRICULTURE DE MONTREUIL	20.00 €	0.00 €
TOTAL			1 050.00 €	1605.00 €

4. Travaux d'aménagement du Witrepin

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les inondations qui ont eu lieu en novembre 2023 et qui ont causé de nombreux dégâts sur la voirie communale.

Il donne lecture du devis de l'entreprise Leroy TP concernant des travaux d'aménagement du Witrepin au niveau du 8 rue de Courteville pour un montant de 9 150.00 € HT soit 10 980.00 € TTC et propose de financer les travaux selon le plan de financement suivant :

Plan de financement				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Aménagement du Witrepin	9 150.00 €	CA2BM - Fonds de concours	4 575.00 €	50
		Commune de Tubersent	4 575.00 €	50
TOTAL	9 150.00 €	TOTAL	9 150.00 €	100

Il demande au conseil municipal d'approuver les travaux, d'approuver le plan de financement s'y afférent et de l'autoriser à demander les fonds de concours auprès de la CA2BM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les travaux d'aménagement du Witrepin et le devis présenté par l'entreprise Leroy TP pour un montant de 9 150.00 € HT soit 10 980.00 € TTC
- approuve le plan de financement proposé
- autorise Monsieur le Maire à demander les fonds de concours auprès de la CA2BM pour un montant de 4 575.00 € soit 50 % du montant hors-tax des travaux
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2024

5. Taux d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le maire donne lecture des bases d'impositions pour l'année 2024 ainsi que les taux d'imposition qui se présentaient de la manière suivante pour l'année 2023 et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2024 :

Taux de Taxe d'habitation (sur les logements vacants) : 10.67 %

Taux de Taxe sur le foncier bâti : 35.61 %

Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37.28 %

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les taux d'imposition 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taux de Taxe d'habitation (sur les logements vacants) : 10.67 %

Taux de Taxe sur le foncier bâti : 35.61 %

Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37.28 %

6. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 et affectation des résultats

Le compte de Gestion 2023 de la Commune établi par le Trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2023, y compris celles effectuées au titre de la « journée complémentaire » dans le courant du mois de janvier de l'exercice N+1(2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion établi par le Trésorier pour l'année 2023

Le compte Administratif 2023

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote »

Monsieur le Maire se retire de la séance et Mme Lisiane THERIER prend la présidence.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEGREVE Hubert, remplacé par Mme Lisiane DEGREVE après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	375 034.77	60 781.71	0.00	60 781.71	375 034.77
Part affectée à l'investissement		-52 900.71			0.00	-52 900.71
Opérations de l'exercice	379 121.02	398 201.91	51 340.76	91 329.23	430 461.78	489 531.14
Totaux	379 121.02	720 335.97	112 122.47	91 329.23	491 243.49	811 665.20
Résultat de clôture		341 214.95	20 793.24			320 421.71

Besoin de financement	20 793.24
Restes à réaliser DEPENSES	0.00
Restes à réaliser RECETTES	0.00
Besoin total de financement	20 793.24
Excédent total de financement	0

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
4. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement
- 320 421.71€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 20 793.24 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2023 et l'affectation des résultats sur le budget primitif 2024

7. Vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de DEGREVE Hubert, après s'être fait présenter le budget primitif 202 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 722 607.71 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 115 940.35 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire.

8. Projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR 121 et Equestre E5 traversant la commune

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier envoyé par le département du Pas-de-Calais concernant la modification des itinéraires de randonnée traversant la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications présentées.

QUESTIONS DIVERSES

- la salle du conseil de la mairie a été repeinte par les employés communaux cet hiver
- Des dégradations ont eu lieu ce week-end dans le City Stade. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie d'Étaples et l'assurance communale a été saisie
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de sa démission du conseil communautaire. A compter du 11 avril 2024, M. Romain LAMOUR deviendra conseiller communautaire et M. David PIGNEL son suppléant
- Le ramassage des déchets verts par la CA2BM reprendra exceptionnellement le 2 avril 2024. Ensuite, il aura lieu tous les lundis des semaines paires.
- Le Witrepin sera nettoyé par le SYMCEA en mai ou en juin
- La course aux œufs aura lieu le lundi 1^{er} avril. M. Bruno informe le conseil qu'un match de football est prévu ce même jour aux mêmes heures. Le conseil décide que les festivités pour les enfants priment sur le match de football et décident d'interdire l'utilisation du terrain de football lundi matin.
- M. Joël CALON souhaite intégrer la commission des travaux. Les membres du conseil municipal approuvent cette demande

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 22 h 15

Signature du Secrétaire de Séance

Signature de Mr le Maire.